
Histoire comparée des sociétés urbaines d'Ancien Régime

Simona Cerutti et Isabelle Backouche



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15648>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2003

Pagination : 256-259

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Simona Cerutti et Isabelle Backouche, « Histoire comparée des sociétés urbaines d'Ancien Régime », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2003, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15648>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire comparée des sociétés urbaines d'Ancien Régime

Simona Cerutti et Isabelle Backouche

Simona Cerutti, *maître de conférences*

Justices urbaines : faits et vérification des faits dans les tribunaux d'Ancien Régime

- 1 UNE première série de séances a été consacrée au thème des sources dont disposent les historiens pour analyser les conflits et la recomposition des conflits dans les sociétés d'Ancien Régime. Nous sommes partie du constat que, au-delà des procès qui ont été produits et conservés dans les tribunaux, nombre des documents qui nous sont parvenus ont été sollicités par des situations conflictuelles. La forme prise par ces textes ainsi que la qualité des informations qu'ils délivrent sont fortement influencées par cette origine et par le fait qu'ils ont été souvent conçus comme des « preuves » pouvant être utilisées en justice. Le fait d'arriver à identifier la nature de ces sources permet ainsi de mieux apprécier l'étendue et l'importance de la dimension conflictuelle dans ces sociétés d'Ancien Régime ; en même temps, cette opération sollicite une réflexion sur notre savoir concernant ces sociétés et sur la qualité et les limites des informations dont nous disposons. En nous appuyant sur des études de cas – notamment quelques recherches en histoire urbaine, où la présentation des documents utilisés a été particulièrement riche – nous avons procédé à une série d'« exercices », consistant à reconstituer les processus de construction d'une variété de sources – notariales, démographiques, narratives. Nous avons essayé d'analyser les problèmes juridictionnels qui avaient suscité la production de ces sources, et d'individualiser les différents interlocuteurs auxquels celles-ci s'adressaient. Ce terrain de recherche nous a conduite à mesurer l'importance et l'étendue d'une demande de certification des droits – exprimée aussi bien par des particuliers que par des institutions – dont ces

sources différentes étaient l'expression. Il s'agissait donc d'une demande de « légalité » qui n'était pas circonscrite au champ judiciaire.

- 2 À partir de ces résultats, nous avons poursuivi notre analyse autour des revendications de justice qui étaient exprimées par des gens ordinaires, dans des situations différentes : aussi bien dans les salles des tribunaux que lors de protestations collectives. Nous nous sommes appuyés sur des dossiers documentaires « classiques », tels que les révoltes frumentaires ou bien les incursions des bandes des « Blacks » qui secouèrent les campagnes anglaises tout au long du XVIII^e siècle, analysées par E. P. Thompson ; jusqu'aux plaidoyers en justice des ouvriers et des compagnons français de la même époque, au centre des recherches de M. Sonensher. Nous avons essayé de comprendre sur quoi pouvaient s'appuyer les prétentions de légitimité qui étaient inscrites dans ces revendications. Nous avons donc porté une attention particulière au vocabulaire du droit naturel auquel avaient recours ces acteurs sociaux, dans le but de remonter aux traditions auxquelles celui-ci pouvait être rattaché ; ou bien, à l'inverse, d'en suivre les traces dans les traditions qu'il avait pu nourrir. En particulier, notre analyse s'est concentrée sur ces courants du droit naturel qui avaient constitué des références idéales pour les acteurs du XVIII^e siècle, et qui attribuaient une dignité particulière à l'action et la « raison pratique ». C'est dans ce cadre que nous avons poursuivi la lecture de quelques textes des post-glossateurs s'inspirant de saint Thomas et de sa réflexion sur la loi naturelle et la justice (Baldo et Bartolo da Sassoferrato notamment), qu'on avait inaugurée l'année passée. Pendant plusieurs séances nous avons réfléchi au statut que ces auteurs attribuaient à l'action ; à l'influence de leurs propositions théoriques auprès des professionnels de la justice (avocats et magistrats) ; enfin, aux rapports existant entre les prescriptions contenues dans ces textes et les pratiques accomplies par les acteurs sociaux – des pratiques certifiées dans les sources qui nous sont parvenues. Nous avons ainsi dessiné les contours d'une « culture juridique de la pratique » qui nourrissait les revendications « populaires » du XVIII^e siècle.
- 3 Les dernières séances du séminaire ont été consacrées, comme d'habitude, à l'exposé des recherches en cours des participants au séminaire.

Isabelle Backouche, *maître de conférences*

Histoire urbaine : Paris, XVIII^e-XIX^e siècles

- 4 COMMENCÉ au mois de janvier, le séminaire a principalement abordé l'histoire urbaine du point de vue historiographique. En montrant comment l'école historique française s'est éloignée d'une histoire économique et sociale toute-puissante jusque dans les années 1970, l'analyse s'est centrée sur les conditions d'émergence d'une histoire urbaine autonome. Les travaux de Jean-Claude Perrot sur Caen et ceux de Bernard Lepetit sur les villes de la France moderne ont servi de fil directeur pour comprendre dans quelle mesure la ville peut devenir un objet d'histoire à part entière. Les prises de conscience des contemporains de la ville du XVIII^e siècle, l'exploitation d'archives sous des angles variés et nouveaux, la prise en compte des phénomènes urbains sous l'angle spatial, la diversité des acteurs qui opèrent dans la ville, ont constitué quelques-unes des angles de réflexion. Les séances ont aussi permis aux participants de confronter

leur recherche, d'histoire mais aussi de sociologie et d'anthropologie, et de mesurer sur leur « terrain » l'intérêt des échanges disciplinaires.

- 5 J'ai aussi participé au séminaire de la formation doctorale « Histoire et civilisations » intitulé « Recherche, histoire et sciences sociales », séminaire qui réunit les étudiants de l'EHESS et ceux de Columbia University. Il s'est articulé autour de trois axes : un travail de lecture de grands textes fondateurs qui a permis de dresser un panorama historiographique et de mesurer l'évolution des rapports entre histoire et sciences sociales ; une aide à la recherche pour les étudiants ponctuée d'exposés de leurs travaux en vue de la rédaction de leur mémoire de DEA, et enfin, une thématique, la géographie politique des lieux du pouvoir, qui a été traitée à partir d'exemples de plusieurs villes grâce à l'intervention de spécialistes (Berlin, Kigali, New York, Bucarest). J'ai abordé le cas parisien pour le XVIII^e siècle. À l'occasion d'un séminaire de la filière « Territoires, Espaces, Sociétés », j'ai abordé le renouveau de l'histoire urbaine par le biais de la présentation de l'article de Marcel Roncayolo et Louis Bergeron, tous deux présents à la séance, « “De la ville préindustrielle à la ville industrielle”. Essais sur l'historiographie française » (*Quaderni Storici*, 27, 1974, p. 827-876).

Publication

- *Les années Hugo, 1802-1885*, sous la dir. de J. Marseille, Paris, Larousse, 2002, 216 p.
-

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe